



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



16142904

Déposé au greffe du
Tribunal de commerce de Liège
Division Verviers

- 5 OCT. 2016

P.O. Le greffier,
Greffe

N° d'entreprise : **0478.677.281**

Dénomination

(en entier) : **HYDROMAT**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Liège 28 à 4841 Welkenraedt (Henri-Chapelle)**

Objet de l'acte : Modification de la date de clôture de l'exercice social et de la date de l'Assemblée générale

D'un procès verbal dressé par Anne Declairfayt, notaire de résidence à Assesse en date du 21 septembre 2016, il résulte que l'assemblée générale de la société anonyme HYDROMAT a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION : PROLONGATION DE L'EXERCICE SOCIAL EN COURS -MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE DES EXERCICES SOCIAUX ULTERIEURS

L'assemblée décide de prolonger l'exercice social en cours jusqu'au 31 décembre 2016 ; exceptionnellement il portera donc sur 15 mois d'activités. Les exercices sociaux ultérieurs débiteront le premier janvier et se termineront le 31 décembre de chaque année.

DEUXIÈME RÉOLUTION: MODIFICATION DE LA DATE DE TENUE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'assemblée décide de modifier la date de tenue de l'assemblée annuelle et de fixer celle-ci au premier mercredi du mois de juin, à 18 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au prochain jour ouvrable suivant. La prochaine assemblée annuelle se tiendra, dès lors, en 2017.

TROISIEME RÉOLUTION : DÉLÉGATION DE POUVOIRS

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions prises, et au notaire soussigné ou son associé afin de rédiger, signer et déposer le texte de la coordination des statuts de la société, conformément au Code des sociétés.

Déposés en même temps : expédition conforme du procès verbal, coordination des statuts

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME délivré uniquement aux fins d'insertion aux annexes du Moniteur Belge

Maître Antoine Declairfayt, notaire de résidence à Assesse.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/10/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).